Annual Report
1982-1983

N.B. Occupational Health and Safety Commission

Letters of Transmittal

March 31, 1983

The Honourable G.F.G. Stanley
Lieutenant-Governor
Province of New Brunswick

May it please your Honour:

I have the honour to submit herewith the report of the Occupational Health and Safety Commission for the period April 1, 1982 to March 31, 1983.

I have the honour to be, Sir,

Your obedient servant,

Joseph W. Mombourquette
Minister responsible for the
Occupational Health and Safety
Commission

March 31, 1983

Honourable Joseph W. Mombourquette
Minister responsible for the Occupational
Health and Safety Commission
Fredericton, N.B.

Sir:

We have the honour to submit herewith the report of the Occupational Health and Safety Commission for the period April 1, 1982 to March 31, 1983.

We have the honour to be, Sir,

Yours sincerely,

Bryan J. Walker, Chairman
William S. Butler, Commissioner
Edward Levert, Commissioner
Robert Davidson, Commissioner
Alan Young, Commissioner
Brian Murphy, Commissioner
Hugh Steeves, Commissioner

Table of Contents

General Information	Organizational Chart	3
	Regional Offices	4
	Report of the Chairman and the Commissioners	5
Policy, Planning and Administration	Policy and Legislation	7
	Administration and Data Services	7
	Standards and Guidelines	7
	Communication and Promotion	7
Health and Safety Services	Health and Safety Education	8
	Mine Safety	8
	General Safety	9
	Forest Safety	9
	Occupational Hygiene	10
Statistical Appendix	Tables	11
Auditor's Report		14

Organizational Chart

New Brunswick Occupational Health and Safety Commission

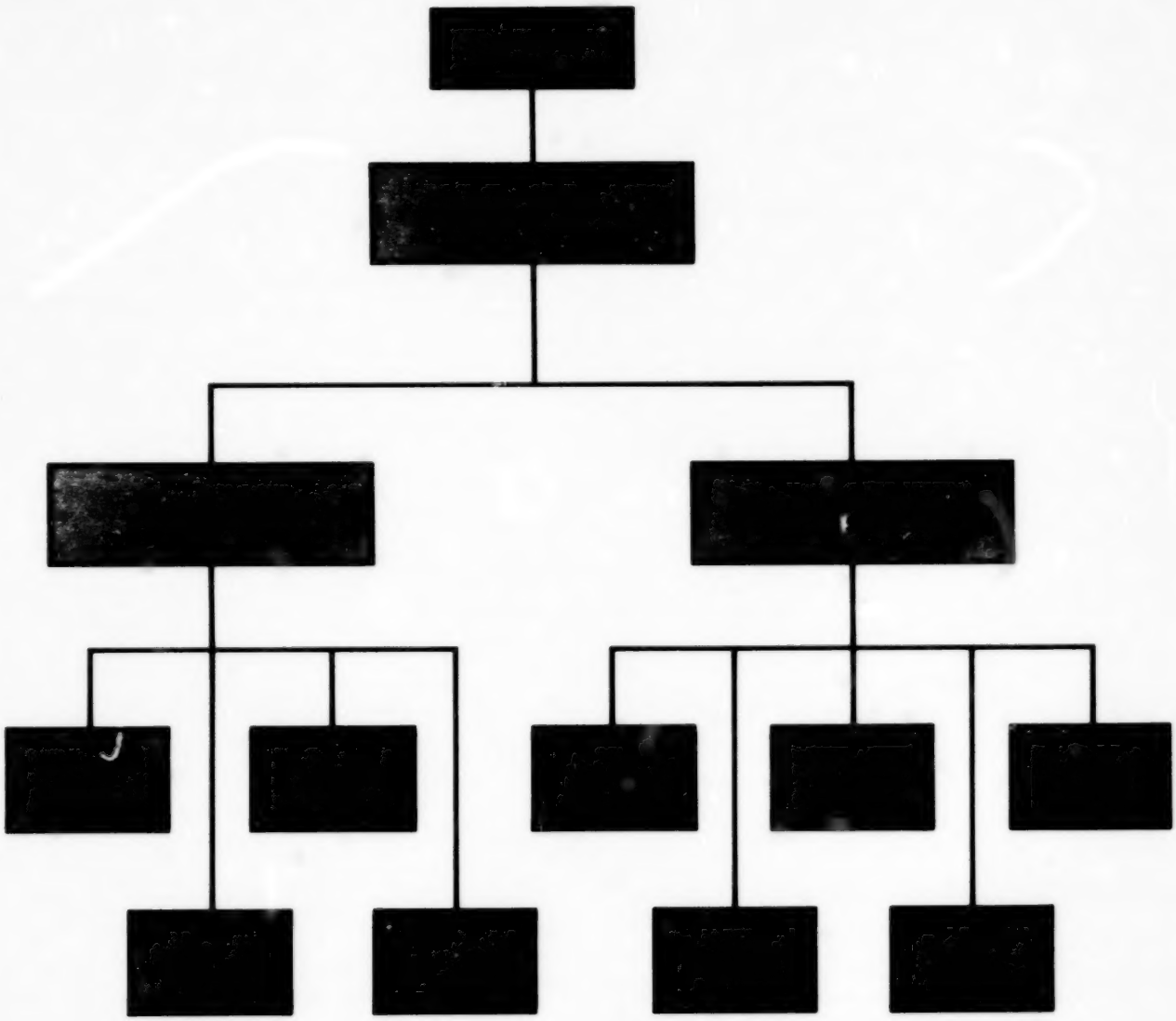

Regional Offices

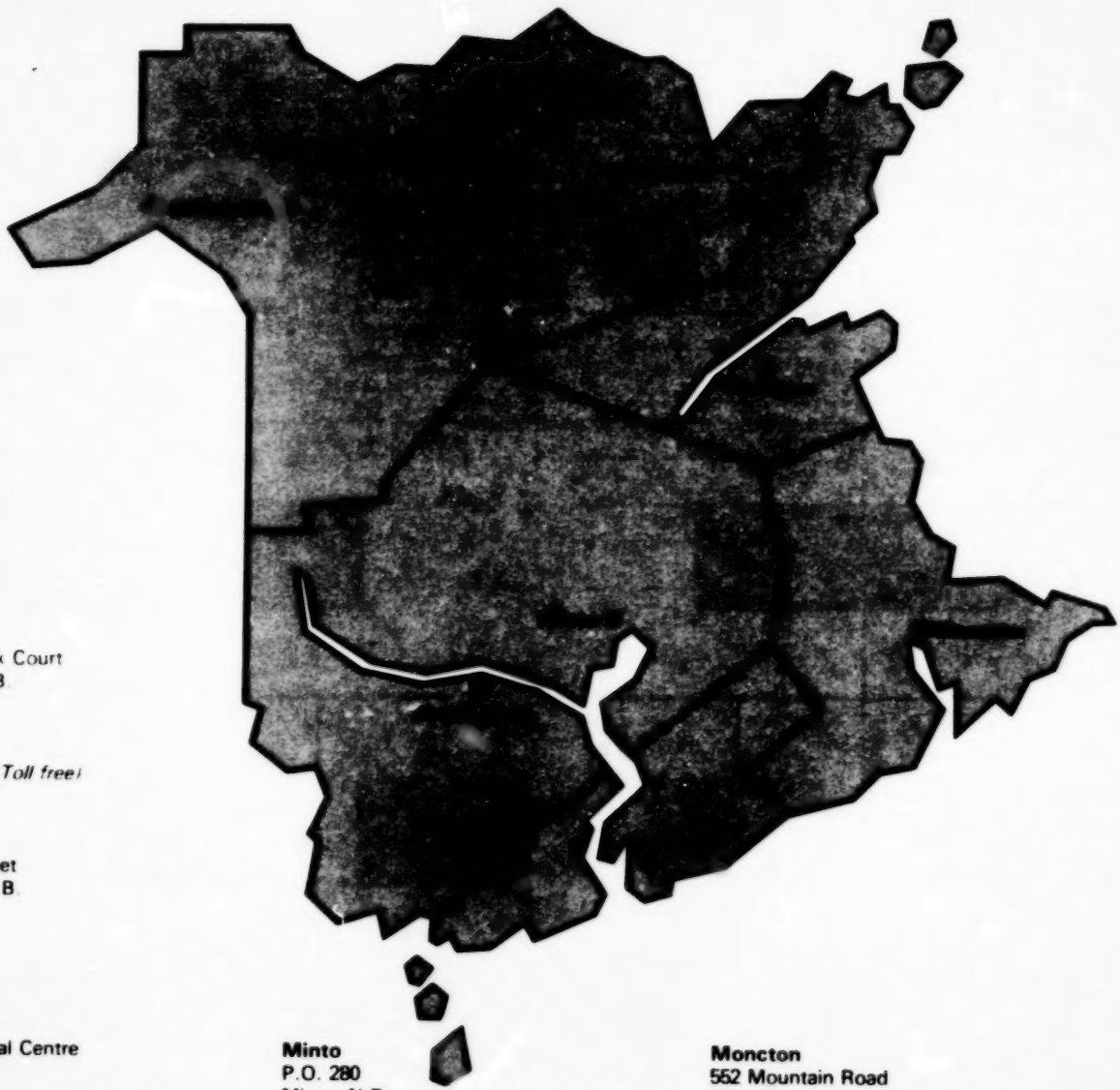

Fredericton
500 Beaverbrook Court
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

453-2467
1-800-442-9776 *(Toll free)*

Edmundston
121 Church Street
Edmundston, N.B.
E3V 3L3

735-8824

Bathurst
Bathurst Regional Centre
P.O. 5001
Bathurst, N.B.
E2A 3Z9

546-2120

Chatham
P.O. 278
Chatham, N.B.
E1N 3A6

773-4438

Minto
P.O. 280
Minto, N.B.
E0E 1J0

327-3357

Saint John
400 Main Street
Saint John, N.B.
E2K 4N5

658-2460

Moncton
552 Mountain Road
Moncton, N.B.
E1C 2N8

858-2520

Saint Quentin
* *(Officer)*

Charlo
* *(Officer)*

Chairman and Commissioners' Report

On March 31, 1983 the Occupational Health and Safety Commission completed its third year of operation. Major activities carried out by the Commission during the year included: revision of the Occupational Health and Safety Act, further refinement of the organizational structure, establishment of an annual health and safety conference, implementation of a forest safety program, the linkup to the Canadian Centre for Occupational Health and Safety's computer information system, and development of a modular training program for Joint Health and Safety Committees.

At the end of the year, the corporate Commissioners were as follows: Bryan J. Walker, Chairman; Robert Davidson, Ed Levert and Brian Murphy, representative of workers; and, William Butler, Hugh Steeves and Alan Young, representative of employers. Mr. Davidson and Mr. Steeves were new appointees to the corporate Commission during the year. Mr. William Moffatt, who completed a three-year term of office in August, was transferred by his employer to a new position in Nova Scotia. The Commission wishes him well in his new position and extends its thanks for his two years of service on the corporate board.

Members of the corporate Commission in 1982/83 were (seated left to right): Brian Murphy; Bryan J. Walker, Chairman; Ed Levert; (standing left to right): Bob Davidson; William S. Butler; Hugh Steeves. Commissioner Alan Young was not present when the photograph was taken.

Organization, Powers and Responsibilities

The corporate Commission held seven plenary meetings during the year. In addition, numerous meetings were held by the Commission's three standing sub-committees on Legislation and Regulations, Programs and Priorities, and Administrative Policy and Organization.

The powers and responsibilities of the Occupational Health and Safety Commission are defined in the Act establishing it and are further explained in the Occupational Health and Safety Act.

The three division organization structure that was adopted in the last fiscal year was modified to a two division structure this year, on an interim basis, as a result of the extended period of ill health suffered by the director of the Compliance Division. The two new divisions are Health and Safety Services and Policy, Planning and Administration. The director of each division reports to the Chairman and Chief Executive Officer, Mr. Bryan J. Walker.

Major Activities and Accomplishments

After two years of extensive consultation with workers and employers through written and oral briefs and public and private hearings, the Commission approved a revised Occupational Health and Safety Act and recommended the adoption of this proposed legislation to the government late in the fiscal year.

The Legislation and Regulation sub-committee carried out a simultaneous review of the consolidated health, mining and general safety regulations to ensure their compatibility with the proposed Act and laid the groundwork for a further streamlining of these regulations. Foremost among the efforts to refine and consolidate the regulations has been the sub-committee's work on developing a formal legislative and regulatory review process to ensure a substantial degree of input from workers, employers and other interested parties. Upon completion of this document by the sub-committee, it will be submitted to the corporate Commission for approval.

Mike Caron (left), Safety Co-ordinator for Brunswick Mining and Smelting, talks with Commission Health and Safety Officer, Alban Landry during a routine consultation at the Belledune Smelter.

In an effort to further occupational health and safety awareness among employers and workers in the private and public sector, the Commission sponsored its first occupational health and safety conference in Saint John in October. More than three hundred delegates representing workers, employers and government participated in the conference. In addition, a number of exhibitors displayed health and safety equipment and personal protective devices during the three-day series of panel discussions and seminars. The conference played a major role in the Commission's endeavour to stress workers' and employers' joint responsibility for health and safety in their individual workplaces. It was also the first successful tripartite conference held on occupational health and safety in New Brunswick for a number of years. The success of the first conference led to the Commission's decision to hold it on an annual basis.

As a result of clearly identified needs in the forestry sector, the Commission implemented a major safety program with the objective of reducing the number and cost of accidents in both harvesting and sawmill operations. The program, which provides employers and front-line supervisors with intensive training on equipment use and harvesting techniques, succeeded in obtaining a high degree of commitment from the industry by year-end.

Early in the fiscal year, the Occupational Health and Safety Commission officially became integrated with the Canadian Centre for Occupational Health and Safety's computerized information system in Hamilton, Ontario. Through this system, New Brunswick workers and employers have access to information from a number of national and international data banks. A pamphlet outlining the use of the system and the services available was published by the Commission in connection with its official inauguration in May. The Commission's toll-free telephone service enables persons throughout New Brunswick to obtain information from the system at no charge. The costs of maintaining and staffing the computer information centre are borne by the Canadian Centre for Occupational Health and Safety, while the Commission bears the on-line connection charges and the other associated costs.

To create a greater awareness of the need for improved accident prevention programs in the construction sector, the Commission sponsored a construction health and safety seminar in June 1982. The leader for this seminar was Mr. Len Sylvester, General Manager of the Construction Safety Association of Ontario. In addition, the Commission provided the featured speaker for the annual meeting of the Construction Association of New Brunswick.

As part of its intensified efforts to improve the operation and efficiency of Joint Health and Safety Committees, the Commission developed and implemented two new training programs. The first of these was a modular training course on the role and responsibilities of Joint Health and Safety Committees. This highly flexible course can be adapted in various ways to meet the particular needs of each committee. An accident investigation course for committee members was also developed and offered for the first time during the year. This specialized course is designed to enable committees to better carry out one of their more important responsibilities. Both of these courses are offered regularly at various locations throughout the province.

The major developments highlighted here represent only a small portion of the Commission's activities during the year just ended. It was a year in which the Commission adapted and improved its accident prevention and occupational health and safety awareness programs to meet the constantly changing needs of workers and employers.

Policy, Planning and Administration

The internal restructuring carried out during the year resulted in the formation of the Policy, Planning and Administration Division (formerly the Administration and Research Division). The division assumed new responsibilities in the areas of corporate communication and promotion while continuing to provide administrative, information and data processing services and research and planning in the areas of corporate policy, legislation and regulation.

Policy and Legislation Section

A major accomplishment during the year was the revision of the Occupational Health and Safety Act by the legislation and regulation subcommittee. Problems with the existing Act became apparent soon after the Commission began to function fully, when it was noted that proper appeal procedures were missing as were other concepts widely accepted as standard in modern health and safety legislation. In addition, and most important, the authority for establishing Joint Health and Safety Committees, which is a crucial element in a tripartite philosophy, was also missing from the Act. The Commission concluded, therefore, that a new Act was urgently needed.

In order to involve those who would be most affected by this legislation, the commission advertised for interested parties to submit briefs outlining their concerns with respect to the existing legislation. In drafting the new Act, a review was made of current Canadian legislation, American federal legislation and of the appropriate statutes of Great Britain and the Scandinavian countries. The legislation and regulation subcommittee contacted, and in some cases visited, the various regulatory agencies in Canada which had progressive legislation and obtained a wealth of information from these sources. Field staff were also consulted to determine problems they were having with the existing legislation and what recommendations they had for a new Act.

A first draft of the new Act was completed in September 1982; after extensive consultation with various groups, a final draft was approved by the Commission and subsequently forwarded to the cabinet for approval late in the fiscal year. Final revision of the Act's accompanying regulations was also completed during the year and sent to the Department of Justice for review.

Several policy papers were prepared in the reporting period. The most significant of these was the establishment of a policy setting out future procedures with respect to the drafting, amendment and review of regulations. This policy provides for a planned, orderly monitoring of the regulations on an ongoing basis. It also provides the mechanism for public consultation enabling interested parties to participate in the decision-making process.

Administration and Data Services Section

Operation of the computer information system (CIS) linking the Commission with the Canadian Centre for Occupational Health and Safety's extensive bibliographic data base commenced early in the year. This new computer link makes comprehensive up-to-date information on occupational health and safety from around the world readily available to workers, employers and government in New Brunswick. Public awareness of the system's capability is being established by providing access and practical demonstrtions at conventions and trade shows. More than 40 CIS inquiries ranging from the health effects of fluorescent lighting to the effects of noise and stress in the workplace were received and processed during the year. Two new data bases will be added to the system in the near future nearly tripling its capacity and bringing the total number of bibliographic resources available to over 100,000.

To assist safety officers and researchers in the prevention and analysis of occupational injuries and accidents, an information system was developed to provide computer profiles of accidents, categorized by industrial sector, occupation and type of injury. These profiles were used extensively by Commission staff during the year in researching accident trends particularly in logging and sawmill operations. Data for this new accident information system is provided by the N.B. Workers' Compensation Board.

Standards and Guidelines Section

The Standards and Guidelines Section, which is responsible for developing appropriate standards and guidelines for enforcement of the Occupational Health and Safety Act and providing interpretations designed to foster better understanding of the Act and regulations, had no staff years allocated to it during the year. As a result, the functions of this section were carried out by staff from other areas in conjunction with the legislative review process.

Communication and Promotion Section

Communications played an important role during the year in increasing employer and worker awareness of the Commission's programs, services and mandate. Major activities included the production of television commercials on the Right to Refuse and Joint Health and Safety Committees, development of an audio-visual presentation on the Commission's programs and services and the organization and promotion of the Commission's first conference on occupational health and safety.

Other activities included publication of the annual report and a pocket-size version of the Act, production of new brochures on the Right to Refuse and the Commission's Programs and Services, organization of press conferences, and preparation of press releases, advertisements and a variety of promotional materials. In addition, staff participated in a number of health and safety symposiums and seminars held throughout the province.

Health and Safety Services

The restructured Health and Safety Services Division, comprising elements of the former Promotion and Compliance Divisions, has responsibility for health and safety education in addition to its ongoing responsibilities for occupational hygiene, auditing, inspection and monitoring programs, developing Joint Health and Safety Committees and ensuring compliance by industry and workers with the provisions of the Occupational Health and Safety Act and Regulations.

Health and Safety Education Section

The Health and Safety Education Section provides educational support to all Commission programs with specific responsibility for developing and conducting seminars on designated health and safety subjects, providing educational resources to Joint Health and Safety Commitees, carrying out joint worker/employer health and safety education sessions and conducting safety oriented programs designed to upgrade the skills of trainers.

In view of the Commission's limited human resources and the large number of workplaces, a major objective has been to provide employers with the necessary educational resources to enable them to plan and implement health and safety training programs for their own workers. In so doing, Commission Education Officers made 2,500 contacts with employers throughout the province during the year. These contacts were to counsel employers in accident prevention and provide assistance to Joint Health and Safety Committees.

Mine Safety Section

The Mine Safety Section carries out mine rescue training, reviews and approves permits and plans, provides guidance on health and safety matters to employers and workers and conducts inspections and investigations at mines and quarries in the province to ensure compliance with the Occupational Health and Safety Act and Regulations.

During the year, a regular program of inspections, investigations and audits was conducted at all mining sites in New Brunswick. Mine safety staff also participated in a series of reorientation seminars designed to establish objectives and targets so that overall Commission priorities are better reflected at the field level.

The comprehensive Mine Rescue Training Program continued with special emphasis on mine rescue team development at new mine sites. The fifth annual Mine Rescue Competition was held at the Heath Steele Mine early in the year with two rescue teams competing. The competition was won by the team from Heath Steele Mines, which subsequently went on to compete in the Canadian Mine Rescue Competition in Victoria, British Columbia.

The frequency of lost-time accidents increased in all sectors of the mining industry, reversing the downward trend established in 1981. A total of 56 accidents were investigated, one of which was a fatality. The number of unusual occurrences dropped dramatically during the year from 136 in 1981/82 to 116.

The major number of accidents continued to occur in handling materials, operating equipment, using hand tools, travelling to and from the work area and in scaling and drilling operations.

The Hon. Mabel Deware presents members of the Heath Steele Mine team with trophies for winning the fifth annual mine rescue competition. From left to right: George Grant; Blair Scott; Brian Walsh; Greg Kirkwood, team captain and trainer; Bryan J. Walker, Chairman, N.B. Occupational Health & Safety Commission; Mrs. Mabel Deware, Minister of Labour and Manpower; Reg Falconer; Dale McNeil; and Mel Scott.

Pierre Pelletier (right), Safety Representative, talks with Commission Health and Safety Officer, Gérald Martin during an inspection at the new hospital under construction in Edmundston.

General Safety Section

The General Safety Section undertakes worksite inspections and investigations in all industrial sectors except mining to ensure compliance with the Occupational Health and Safety Act and Regulations. The section also provides specific technical interpretations of the legislation and safety standards.

The major thrust of this section continued to be the inspection, audit and investigation function. A total of 3,651 inspections and re-inspections were carried out by Safety Officers at workplaces throughout the province and 2,133 orders were issued for corrective action.

A program of participatory staff discussions and seminars established during the reporting period has resulted in a better understanding and utilization of the resources available to field staff. In addition, general and specific objectives to improve workplace safety were set out and agreed to by staff.

Improved liaison with the construction sector received special emphasis during the year and will continue as a priority together with forest harvesting.

Consistent with overall Commission policy and priorities, increased emphasis was placed on the establishment of Joint Health and Safety Committees and positive results have been achieved in providing workers with better access to the Safety Officer.

Forest Safety Section

The Forest Safety Section provides technical information to the forestry sector, develops and arranges educational sessions aimed at reducing occupational health and safety accidents and hazards, conducts worksite inspections and promotes the establishment of Joint Health and Safety Committees.

A major forest safety initiative, designed to prevent accidents in harvesting and sawmill operations, got underway during the year. Preliminary work involved extensive field research to identify and assess the principal health and safety issues in the forestry sector and detailed analysis of accident data provided by the Workers' Compensation Board. Communication links were then established with major Crown Land License holders, the N.B. Forest Products Marketing Board and the N.B. Federation of Woodlot Owners.

As one of its primary initiatives, field staff organized 27 meetings for more than 170 operations during the year, providing them with information about recent changes in legislation, responsibilities of employers and workers, forestry accident statistics, a review of felling techniques and an introduction to Joint Health and Safety Committees.

Areas singled out for special concentration in the section's programs were tree felling and front-line supervision. Supervision was identified as a particular priority because of the relatively high percentage of accidents occurring to workers with less than one month of service. The Commission's new Forest Operations Update Program is directed specifically at employers and supervisers and consists of a practical "hands on" review of such basics as powersaw inspection and use, felling techniques, skidding practices and discussion of new technological developments.

Occupational Hygiene Section

The Occupational Hygiene Section is responsible for ensuring compliance with occupational health and safety legislation, conducting worksite hygiene inspections and investigations, sampling and analyzing substances, providing toxicological and occupational health information for workers and employers and ensuring that the exposure of workers to chemical, physical and biological agents is limited to safe levels.

The inspection of workplaces to identify and assess health hazards continued as one of the section's most important activities. Analyses of potential health hazards carried out during the year included measuring levels of airborne lead and asbestos fibres, noise level surveys in a variety of worksites, measuring exposure to welding fumes and exposure to chemicals in laboratories. The addition of new sampling and monitoring equipment during the year expanded the range of technical services provided by the Commission, increasing its ability to respond to the growing demand for occupational hygiene services.

Technical advice and information on a variety of occupational health-related topics was provided to other branches of the Commission, ranging from advice about the effectiveness of a proposed ventilation system in a boat-building operation, to information about the potential health hazards of removing urea formaldehyde foam insulation.

Workshops presented by the Occupational Hygiene Section during the year included a one day workshop on personal respiratory protection; workshops on the principles of occupational health; and a seminar on industrial laboratory hygiene.

Statistical Appendix

April 1, 1982 - March 31, 1983

Occupational Safety

	Inspections	Orders
Logging Inspections	192	152
Logging Re-Inspections	33	19
Construction Inspections	2,210	1,150
Construction Re-Inspections	132	27
Priority Inspections	913	720
Priority Re-Inspections	93	30
Diving Inspections	10	3
Special Inspections	68	32
Total Inspections & Re-Inspections	**3,651**	**2,133**
Complaint Investigations	85	75
Accident Investigations	83	89
Noise Level Tests	18	2
Hazardous Gas Tests	20	4
Stop Work Orders	33	57
Court Cases	2	0
Child Employment Applications Processed	277	0

Mine Safety

Total Inspections	**344**	**Total Unusual or Dangerous Occurrences**	**109**
Operating Mines	148	Fires	61
Developing Mines	60	Rock Movement	10
Quarry Operations	29	Gas Occurrences	13
Metallurgical Works	12	Shaft and Hoisting	9
Loading Docks	3	Run of Muck	0
Coal Preparation Plants	12	Explosives/Drilling	4
Other	42	Power Failures	1
Investigations	59	Other	11

Mine Rescue Training

Training Courses	10	Refresher Courses	108
Number Trained	37	Active Mine Rescue Personnel	80

Training Courses

Basic Mine Rescue	1	First Aid	2
Standard Seal	5	Supervisory	2
Apparatus	0		

Occupational Hygiene

Technical Information Requests	255	Investigational Inspections	57
Preliminary Inspections	44	Laboratory Samples Collected	366

Accident Trends by Standard Industrial Classification

April 1, 1982 - March 31, 1983

Sector	Number of Accidents	Adjusted % of Total	Employment Figures*	Accident/ Employment Ratio
Agriculture	117	0.6	7,000	1.7
Forestry	981	4.6	4,000	24.5
Fishing & Trapping	36	0.2	3,000	1.2
Mines, Quarries, Wells	617	2.9	4,000	15.4
Manufacturing	6,429	29.4	33,000	18.9
Construction Industry	2,792	13.1	14,000	19.9
Transportation, Communication and Other Utilities	2,164	10.2	25,000	8.7
Trade/Commerce	2,394	11.3	45,000	5.3
Finance, Insurance, Real Estate	56	0.3	9,000	.6
Community, Business and Personal Service Industries	4,009	18.9	90,000	4.5
Public Administration	1,845	8.7	21,000	8.8
Industry Undefined	359	—	—	—
	21,619	**100.0**	**255,000**	**8.5**

* *Taken from Stats Canada Labour Force Report*

Statement of Revenue & Expenditure and Surplus

For the Year Ended 31 March 1983

		1983	1982
Revenue	Province of New Brunswick	$1,052,000	$ 917,221
	Workers' Compensation Board	1,052,000	917,221
	Interest	102,099	118,499
	Miscellaneous	21,695	11,699
		2,227,794	**1,964,640**
Expenditure	Salaries and benefits	1,276,224	1,047,244
	Professional services	175,064	44,653
	Other services	155,968	74,434
	Rentals	136,430	119,676
	Travel	163,724	144,195
	Subscriptions, educational and teaching materials	7,100	16,137
	Stationery, office and other supplies	21,360	27,599
	Automobiles, furniture and equipment	82,681	122,823
	Heat	2,558	3,042
		2,021,109	**1,599,803**
	Excess of revenue over expenditure for the year	206,685	364,837
	Surplus, beginning of year	613,074	248,237
	Surplus, end of year	**$ 819,759**	**$ 613,074**

Balance Sheet

March 31, 1983

Assets		1983	1982
Current assets	Cash and term deposits	$768,815	$699,171
	Accounts receivable	51,457	9,404
		$820,272	**$708,575**
Liabilities and Surplus			
Current liabilities	Accounts payable	$ 513	$ 95,501
Surplus		819,759	613,074
		$820,272	**$708,575**

Approved by the Commission

Member

Member

Auditor's Report

To the Chairman and Members of the
New Brunswick Occupational Health
and Safety Commission

I have examined the balance sheet of the New Brunswick Occupational Health and Safety Commission as at 31 March 1983 and the statement of revenue and expenditure and surplus for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission as at 31 March 1983 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

J.S. Astle, C.A.
Auditor General

Fredericton, N.B.
22 September 1983

Notes to Financial Statements

March 31, 1983

1. **Summary of Significant Accounting Policies.**

The Occupational Health and Safety Commission Act, assented to on 1 September 1980, serves as the basis for the establishment of the Commission. Sections 6 - 8 of the Act set out the duties and powers of the Commission.

Under the terms of the Act, the Commission receives a payment from the Consolidated Fund each year equal to the payment required to be made by the Workers' Compensation Board for the purpose of enabling the Commission to carry out its responsibilities. The payment required of the Workers' Compensation Board is equal to the greater of 4% of the estimated assessment of the Workers' Compensation Board for the previous calendar year and 4% of the actual adjusted assessment of the Workers' Compensation Board for the previous calendar year.

The following is a summary of the significant accounting policies used in the preparation of these financial statements:

(a) Accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

(b) Fixed assets

Automobiles, furniture and equipment purchased by the Commission are charged to expense in the year in which the expenditure is incurred.

Rapport Annuel
1982-1983

Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du N.-B.

Lettres de présentation

le 31 mars 1983

L'honorable G.F.G. Stanley
Lieutenant-gouverneur
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Joseph W. Mombourquette
Ministre responsable de la
Commission de l'hygiène et
de la sécurité au travail

le 31 mars 1983

L'honorable Joseph W. Mombourquette
Ministre responsable de la Commission de
l'hygiène et de la sécurité au travail
Fredericton, N.-B.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail pour la période du 1er avril 1982 au 31 mars 1983.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Bryan J. Walker, président
William S. Butler, commissaire
Edward Levert, commissaire
Robert Davidson, commissaire
Alan Young, commissaire
Brian Murphy, commissaire
Hugh Steeves, commissaire

Table des Matières

Renseignements généraux	Organigramme	3
	Bureaux régionaux	4
	Rapport du président et des commissaires	5
Politiques, Planification et Administration	Politique et législation	7
	Administration et services informatiques	7
	Normes et directives	8
	Communication et promotion	8
Services de Santé et Sécurité	Sécurité forestière	8
	Sécurité en général	9
	Sécurité dans les mines	9
	Education Santé et Sécurité	10
	Hygiène au travail	10
Annexe Statistique	Tableaux	11
Rapport du vérificateur		14

Organigramme

La Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du N.-B.

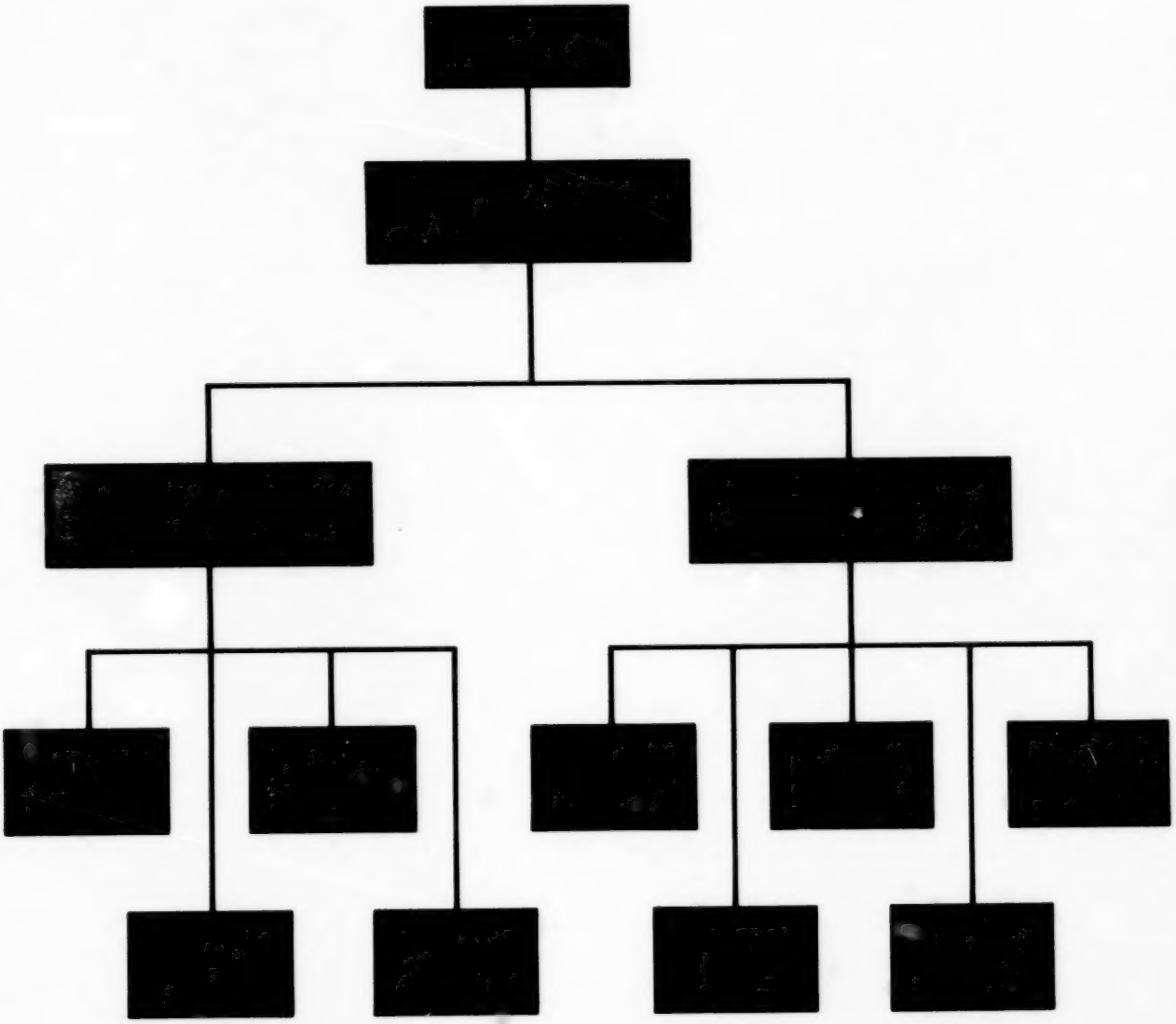

Bureaux Régionaux

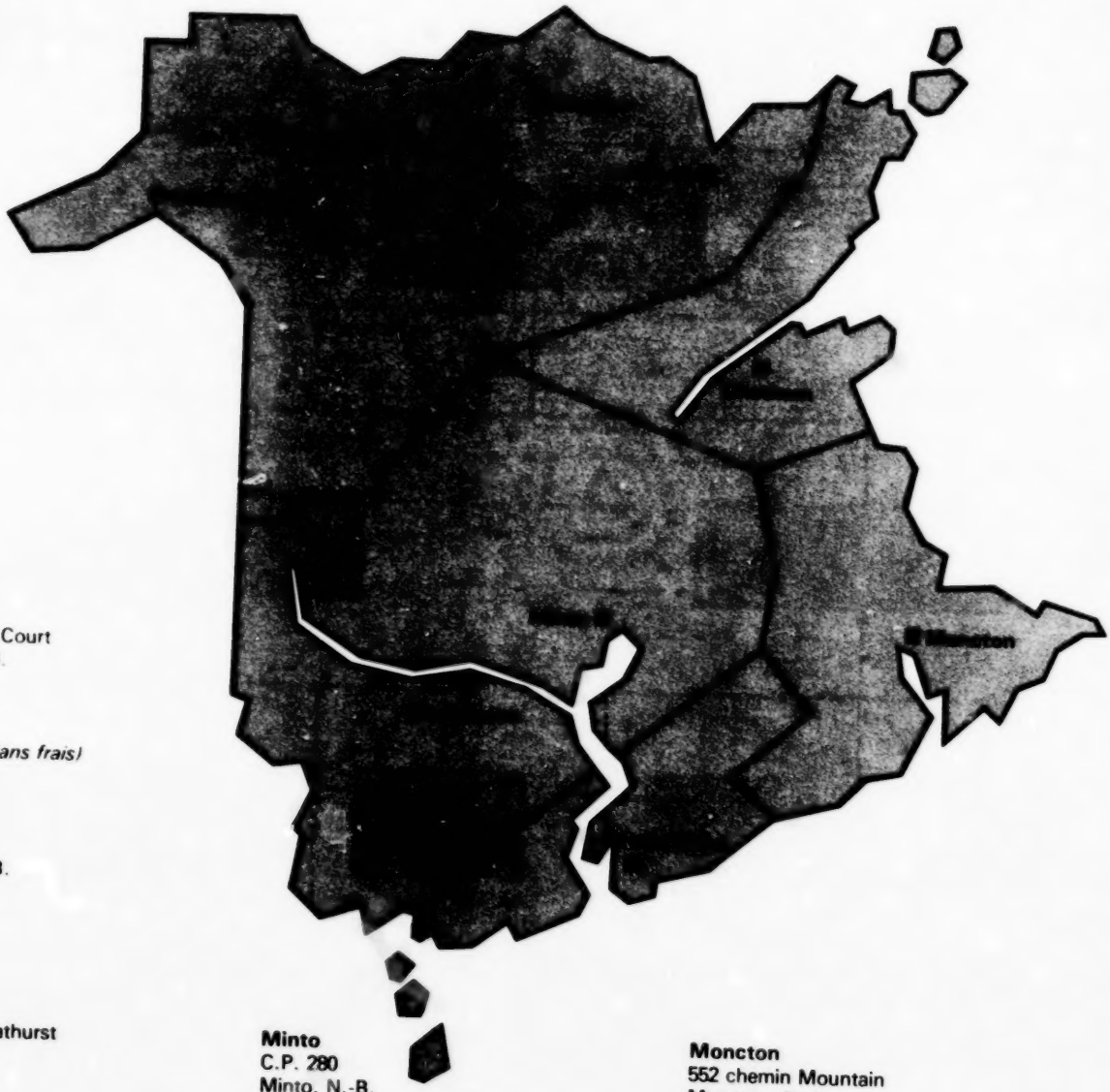

Fredericton
500 Beaverbrook Court
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1

453-2467
1-800-442-9776 *(Sans frais)*

Edmundston
121 rue Church
Edmundston, N.-B.
E3V 3L3

735-8824

Bathurst
Centre Regional Bathurst
C.P. 5001
Bathurst, N.-B.
E2A 3Z9

546-2120

Chatham
C.P. 278
Chatham, N.-B.
E1N 3A6

773-4438

Minto
C.P. 280
Minto, N.-B.
E0E 1J0

327-3357

Saint Jean
400 rue Main
Saint John, N.-B.
E2K 4N5

658-2460

Moncton
552 chemin Mountain
Moncton, N.-B.
E1C 2N8

858-2520

Saint Quentin
* *(Agent)*

Charlo
* *(Agent)*

Rapport du Président et des Commissaires

Le 31 mars 1983, la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail complétait sa troisième année d'existence. Parmi les activités principales entreprises par la Commission au cours de l'année à l'étude, on compte la révision de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, une réorganisation de la structure interne, l'organisation d'une conférence annuelle sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'établissement d'un programme de sécurité dans l'industrie forestière, le raccordement au terminal informatique du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et l'élaboration d'un programme de formation par modules pour les comités conjoints de santé et de sécurité.

A la fin de l'année à l'étude, les personnes suivantes étaient commissaires: Bryan J. Walker, président; Robert Davidson, Ed Levert et Brian Murphy, représentants des travailleurs; William Butler, Hugh Steeves et Alan Young, représentants des employeurs. Messieurs Davidson et Steeves sont les nouveaux membres de la Commission, nommés au cours de l'année. M. William Moffatt, dont le mandat de trois ans expirait en août, a été muté à un nouveau poste en Nouvelle-Ecosse par son employeur. La Commission désire lui souhaiter tous les succès dans son nouvel emploi et lui exprimer ses remerciements pour ses deux années de travail au sein de la Commission.

Les membres de la Commission en 1982/83 étaient (lère rangée, de gauche à droite): Brian Murphy; Bryan J. Walker, président; Ed Levert; (debout dans le même ordre): Robert Davidson; William S. Butler; Hugh Steeves. Le commissaire Alan Young était absent au moment de la photo.

Structure, pouvoirs et responsabilités

La Commission a tenu sept réunions plénières au cours de l'année. De plus, les trois sous-comités permanents de la Commission, dont législation et réglementation, programmes et priorités, politique et structure administrative, ont tenu de nombreuses réunions.

Les pouvoirs et responsabilités de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail sont définis dans la Loi en vertu de laquelle elle a été créée et dans la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Par suite du congé de maladie prolongé du directeur de la division de l'application des normes, la structure administrative à trois divisions qui avait été adoptée au cours de l'année financière précédente a été modifiée et compte temporairement deux divisions. Il s'agit de la division des services de santé et de sécurité et la division des politiques, planification et administration. Chaque directeur de division relève du président et directeur exécutif, M. Bryan J. Walker.

Activités et réalisations principales

Après deux années de consultation approfondie avec les travailleurs et les employeurs au moyen de mémoires écrits et oraux et de réunions publiques et privées, la Commission a approuvé la Loi révisée sur l'hygiène et la sécurité au travail et elle a recommandé au gouvernement, vers la fin de l'année financière, l'adoption de cette nouvelle législation.

Le sous-comité sur la législation et la réglementation a effectué simultanément une étude des règlements consolidés, portant sur la protection de la santé des travailleurs, la sécurité dans les mines et la sécurité en général, pour s'assurer qu'ils soient conformes au projet de loi. Le sous-comité a également effectué le travail préliminaire pour une consolidation ultérieure de ces règlements. L'effort le plus important du sous-comité pour épurer et consolider les règlements consiste à élaborer un processus de révision de la législation et de la réglementation qui permette d'assurer une participation importante des travailleurs, des employeurs et des particuliers intéressés. Dès qu'il aura terminé la rédaction de son rapport, le sous-comité le soumettra à l'approbation de la Commission.

Dans le but de sensibiliser davantage les travailleurs et les employeurs des secteurs publics et privés à l'hygiène et à la sécurité au travail, la Commission a

Mike Caron (à gauche), coordonnateur de sécurité à Brunswick Smelting s'entretient avec Alban Landry, agent de santé et sécurité à la Commission durant une visite de consultation à la fonderie de Belledune.

commandité la première conférence sur l'hygiène et la sécurité au travail, qui avait lieu à Saint-Jean en octobre (1982). Plus de trois cents représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement y ont assisté. Au cours des trois jours d'ateliers et de tables rondes, un certain nombre d'exposants ont aussi présenté de l'équipement d'hygiène et de sécurité et du matériel de sécurité personnel. La conférence a joué un rôle important, en ce sens qu'elle a permis à la Commission de mettre l'accent sur la responsabilité que partagent les travailleurs et les employeurs à l'égard de l'hygiène et de la sécurité dans leur milieu de travail. Ce fut la première conférence tripartite fructueuse, traitant de questions d'hygiène et de sécurité au travail, qui ait eu lieu au Nouveau-Brunswick depuis des années. Suite au succès qu'a connu cette première conférence, la Commission a décidé d'en organiser une tous les ans.

Après avoir identifié des besoins bien précis dans l'industrie forestière, la Commission a mis sur pied un programme important de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents survenant dans les exploitations de coupe et de scierie, et de réduire aussi les dépenses qu'entraînent ces accidents. Offrant aux employeurs et aux agents de maîtrise une formation intensive sur l'usage de l'équipement et sur les techniques de coupe, le programme avait réussi à obtenir une participation importante de la part de l'industrie vers la fin de l'année.

Au début de l'année financière, la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail s'est intégrée officiellement au terminal informatique du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail à Hamilton, Ontario. Grâce à ce système, les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick ont accès à de l'information provenant de banques de données nationales et internationales. Une brochure sur l'utilisation du système et sur les services disponibles a été publiée par la Commission à l'occasion de l'inauguration officielle en mai. Le service téléphonique sans frais de la Commission permet aux intéressés dans toute la province d'obtenir des renseignements gratuitement. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail prend à sa charge les frais d'entretien et de dotation en personnel du centre informatique, tandis que la Commission assume les frais d'entrée en communication par ordinateur et les autres frais connexes.

Afin de mettre davantage l'accent sur le besoin de meilleurs programmes de prévention dans l'industrie de la construction, la Commission a commandité, en juin 1982, un atelier sur l'hygiène et la sécurité dans le domaine de la construction. M. Len Sylvester, directeur général de la Construction Safety Association de l'Ontario, agissait à titre d'animateur de l'atelier. En outre, un membre de la Commission devait être le principal conférencier lors du congrès annuel de l'Association de la construction du Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de ses efforts concertés pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité des comités conjoints de santé et de sécurité, la Commission a élaboré et mis sur pied deux nouveaux programmes de formation. Le premier offre une formation par modules sur le rôle et les responsabilités des comités conjoints de santé et de sécurité. Il s'agit d'un cours très flexible qui peut s'adapter de diverses façons aux besoins particuliers de chaque comité. Un cours sur les enquêtes d'accidents, donné à l'intention des membres des comités, a également été élaboré et offert pour la première fois au cours de l'année. Ce cours spécialisé est conçu de façon à permettre aux comités de mieux assumer l'une de leurs plus importantes responsabilités. Les deux cours susmentionnés sont offerts à intervalles réguliers dans divers endroits de la province.

Les importantes réalisations soulignées dans le présent rapport ne représentent qu'une partie des activités qu'a entreprises la Commission au cours de l'année qui vient de se terminer. Au cours de la période à l'étude, la Commission a jugé bon de repenser et de parfaire ses programmes de prévention des accidents et de sensibilisation à l'hygiène et à la sécurité au travail, de façon à répondre aux besoins sans cesse renouvelés des travailleurs et des employeurs.

Division des Politiques, planification et administration

La réorganisation interne effectuée au cours de l'année a entraîné la création de la Division des Politiques, planification et administration, anciennement la Division de l'administration et de la recherche. La Division a assumé de nouvelles responsabilités dans le domaine des communications et de la publicité, tout en continuant à fournir des services administratifs, des services d'information et des services d'informatique, ainsi que la recherche et la planification dans le domaine des politiques, de la législation et de la réglementation.

Politique et législation

L'une des réalisations importantes au cours de l'année a été la révision de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail par le sous-comité de la législation et de la réglementation. Dès qu'elle a pu exercer pleinement ses fonctions, la Commission s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes avec la loi existante, notamment qu'il n'existait pas de procédures d'appel convenables et qu'il y manquait d'autres concepts acceptés partout comme normes dans la législation moderne sur l'hygiène et la sécurité. De plus, et ceci est de toute première importance, la loi ne prévoyait pas l'autorité de créer des comités conjoints de santé et de sécurité, sur lesquels repose l'élément fondamental d'une philosophie tripartite. La Commission a donc conclu qu'il fallait instamment une nouvelle loi.

De façon à impliquer ceux qui seraient les plus touchés par cette législation, la Commission a invité, par annonce publicitaire, les personnes intéressées à soumettre des mémoires dans lesquels celles-ci pourraient faire connaître leurs préoccupations au sujet de la législation existante. En rédigeant la nouvelle loi, une étude a été faite de la législation actuelle au Canada, des lois fédérales des Etats-Unis et de certains statuts de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves. Le sous-comité de la législation et de la réglementation a contacté, et dans certains cas a visité, les divers organismes de réglementation au Canada qui jouissaient d'une législation dite progressiste, et il a obtenu une foule de renseignements à partir de ces sources. On a aussi consulté les membres du personnel régional pour déceler les problèmes que leur posait la loi existante et pour connaître les recommandations qu'ils auraient à faire pour la nouvelle loi.

La première ébauche de la nouvelle loi a été achevée en septembre 1982. Après une consultation exhaustive auprès de divers groupes, la version finale a été approuvée par la Commission et a par la suite été soumise à l'approbation du Conseil des ministres vers la fin de l'année financière. La révision finale des règlements d'application a aussi été achevée au cours de l'année à l'étude, et elle a été soumise pour étude au ministère de la Justice.

Plusieurs énoncés de principes ont été rédigés au cours de l'année à l'étude. Le plus important a été l'élaboration d'une politique énonçant les procédures futures à suivre pour la rédaction, la modification et la révision des règlements. Cette politique prévoit un processus ordonné et suivi pour l'étude des règlements. Elle prévoit aussi un moyen de consultation avec le grand public qui permet aux personnes intéressées à participer à la prise de décision.

Administration et services informatiques

L'exploitation du système informatique qui relie la Commission à la base extensive de données bibliographiques du Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail a commencé tôt cette année. Ce nouveau lien informatique met à la disposition des travailleurs, des employeurs et du gouvernement du Nouveau-Brunswick des informations étendues et à jour sur l'hygiène et la sécurité au travail dans le monde entier. Le public peut se familiariser avec les possibilités qu'offre le système lors de démonstrations pratiques à différents congrès et expositions commerciales. Plus de 40 demandes au système informatique, allant des effets de l'éclairage du fluorescent sur la santé, aux effets du bruit et du stress au travail ont été reçues et traitées au cours de l'année. Deux nouvelles bases de données seront ajoutées au système à brève échéance, ce qui triplera sa capacité et portera le nombre de sources bibliographiques disponibles à plus de 100,000.

Dans le but de prêter main-forte aux agents de santé et de sécurité et aux chercheurs pour la prévention et l'analyse des blessures et des accidents professionels, nous avons mis au point un système d'information qui permet de fournir des graphiques informatisés sur les accidents classés par secteur industriel, profession et type de blessure. Ces graphiques ont été largement utilisés par le personnel de la Commission au cours de l'année pour la recherche sur les courbes d'accidents, surtout dans le domaine de l'abattage des arbres et de la scierie. Les données pour ce nouveau système d'information sur les accidents sont fournies par la Commission des accidents du travail du Nouveau-Brunswick.

Normes et directives

Aucune année-personne n'a été allouée cette année à la Section des Normes et directives, qui est chargée de mettre au point les normes et principes directeurs nécessaires à la mise en vigueur de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail et de fournir des interprétations sur la Loi et ses règlements pour mieux les faire comprendre. En conséquence, les tâches de cette section ont été assumées par le personnel de d'autres secteurs, parallèlement au processus de révision de la législation.

Communication et promotion

Les communications ont joué un rôle important au cours de l'année en faisant mieux connaître aux employeurs et aux travailleurs les programmes de la Commission, ses services et son mandat. Ses principales sphères d'activité ont englobé la production d'annonces publicitaires télévisés sur le droit de refus et sur les comités conjoints de santé et de sécurité, la création d'un exposé audio-visuel sur les programmes et les services de la Commission et l'organisation et le lancement de la première conférence de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail.

La Section a également publié son rapport annuel et une édition de poche de la Loi, elle a produit de nouvelles brochures sur le droit de refus et sur les programmes et services de la Commission, elle a organisé des conférences de presse, rédigé des communiqués de presse, des annonces et un éventail de matériel de publicité. De plus, le personnel de la section a participé à de nombreux colloques et séminaires sur l'hygiène et la sécurité dans toute la province.

Services de santé et de sécurité

Les services de santé et de sécurité sont chargés de l'éducation sur l'hygiène et la sécurité en plus de s'occuper de façon suivie d'hygiène au travail, des vérifications, des inspections et de la surveillance des programmes, de la mise sur pied des comités conjoints de santé et de sécurité et de veiller à ce que les dispositions de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail et de ses règlements soient respectées par l'industrie et les travailleurs.

Sécurité en forêt

La Section de sécurité en forêt fournit des informations techniques au secteur forestier, met sur pied et organise des séances de formation visant à diminuer le nombre d'accidents et de risques professionnels, effectue des inspections sur le lieu de travail et encourage la formation de comités conjoints de santé et de sécurité.

Une importante initiative en matière de sécurité en forêt, destinée à prévenir les accidents pendant l'abattage et le sciage du bois, a été amorcée au cours de l'année. Les travaux préliminaires ont comporté de vastes recherches sur le terrain visant à identifier et évaluer les principaux problèmes d'hygiène et de sécurité dans le secteur forestier et une analyse approfondie des données sur les accidents fournies par la Commission des accidents du travail. Nous avons établi des communications avec les plus importants titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne, l'office de commercialisation des produits forestiers du Nouveau-Brunswick et la fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick.

L'une des initiatives fondamentales du personnel itinérant a été d'organiser 27 réunions pour plus de 170 exploitations au cours de l'année, et de leur fournir des renseignements sur les dernières modifications à la législation, les responsabilités des employeurs et des travailleurs, les statistiques sur les accidents en forêt et une étude des techniques d'abattage, et de les sensibiliser aux comités conjoints de santé et de sécurité.

Pour ses programmes, la Section a choisi de se concentrer sur l'abattage du bois et la supervision de la ligne de contact. La supervision a reçu haute priorité à cause du pourcentage relativement élevé d'accidents dont sont victimes les travailleurs qui comptent moins d'un mois de services. Le nouveau programme de modernisation de l'exploitation forestière de la Commission s'adresse expressément aux employeurs et aux superviseurs et consiste en une étude pratique "concrète" sur des éléments essentiels comme l'inspection et l'utilisation des scies tronçonneuses, les techniques d'abattage, le débardage et des discussions sur l'avancement technologique.

Sécurité en général

La Section de la sécurité en général mène des inspections sur le lieu de travail et des enquêtes dans tous les secteurs industriels, sauf le secteur minier, afin de veiller au respect de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail et de ses règlements. La Section fournit également des interprétations techniques précises sur la législation et les normes de sécurité.

Cette section a continué à effectuer principalement des tâches d'inspection, de vérification et d'enquête. Un total de 3,651 inspections et réinspections ont été menées par les agents de sécurité sur les lieux de travail de toute la province, et 2,133 consignes pour des mesures correctives ont été émises.

Un programme de participation du personnel à des discussions et des séminaires, mis sur pied pendant la période couverte par ce rapport, a permis au personnel itinérant de mieux connaître et utiliser les ressources à leur disposition. De plus, des objectifs généraux et spécifiques visant à accroître la sécurité sur le lieu de travail ont été présentés au personnel et acceptés.

Au cours de l'année, l'amélioration des communications avec le secteur de la construction a reçu une attention spéciale et restera une priorité pour la Section, parallèlement au secteur de la coupe de bois.

Dans le cadre de la politique et des priorités globales de la Commission, nous avons attribué encore plus d'importance à la création des comités conjoints de santé et de sécurité et avons obtenu des résultats positifs en favorisant les communications entre les travailleurs et l'agent de santé et de sécurité.

Sécurité dans les mines

La Section de sécurité dans les mines dispense des cours de sauvetage dans les mines, révise et approuve les permis et les plans, fournit des conseils en matière d'hygiène et de sécurité aux employeurs et aux travailleurs, et effectue des inspections et des enquêtes dans les mines et les carrières de la province afin de veiller à ce que la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail et ses règlements soient respectés.

Au cours de l'année, un programme régulier d'inspections, d'enquêtes et de vérifications a été mené dans toutes les mines du Nouveau-Brunswick. Le personnel de sécurité dans les mines a également participé à une série de séminaires de réorientation conçus pour établir des objectifs de façon à ce que les priorités globales de la Commission se reflètent mieux sur le terrain.

Le programme complet de formation en sauvetage minier s'est poursuivi et s'est surtout concentré sur la création d'une équipe de sauvetage minier dans les nouvelles mines du Nouveau-Brunswick.

L'honorable Mabel Deware présente les trophées aux membres de l'équipe de sauvetage minier Heath Steele qui a remporté la cinquième compétition annuelle. De gauche à droite, George Grant; Blair Scott; Brian Walsh; Greg Kirkwood, capitaine de l'équipe et entraîneur; Bryan J. Walker, président, Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail; Madame Deware, Ministre du Travail et de la Main d'oeuvre; Reg Falconer; Dale McNeil; et Mel Scott.

La cinquième compétition annuelle de sauvetage minier a eu lieu à la Heath Steele Mine au début de l'année, et deux équipes de sauvetage ont participé au concours. Celui-ci a été gagné par l'équipe de Heath Steele Mine, qui a ensuite participé au concours canadien de sauvetage minier à Victoria en Colombie-Brittanique.

La fréquence des accidents accompagnés de perte de temps a augmenté dans tous les secteurs de l'industrie minière, ce qui représente un renversement de la tendance à la baisse constatée depuis 1981. Il y a eu enquête sur cinquante-six accidents au total, dont un accident mortel. Le nombre d'événements inhabituels a baissé considérablement au cours de l'année et est passé de 136 en 1981-1982 à 116.

La majeure partie des accidents sont toujours causés par la manutention des matériaux, la manoeuvre de l'équipement, l'usage des outils manuels, le va-et-vient sur le lieu de travail et les opérations de détartage et de perforation.

Education en santé et sécurité

La Section d'Education en santé et sécurité fournit des ressources éducatives pour tous les programmes de la Commission et est spécialement chargée de mettre sur pied et de diriger des séminaires sur des sujets choisis en matière d'hygiène et de sécurité en fournissant des ressources éducatives aux comités conjoints de santé et de sécurité, en organisant des séances d'information patronales-ouvrières sur l'hygiène et la sécurité et en dirigeant des programmes de sécurité conçus pour le perfectionnement des formateurs.

A cause des ressources humaines restreintes de la Commission et du grand nombre de lieux de travail, la Section s'est donné comme objectif majeur de fournir aux employeurs les ressources éducatives nécessaires afin de leur permettre de planifier et de mettre sur pied des programmes de formation en hygiène et en sécurité pour leurs propres travailleurs. Pour ce faire, les agents d'éducation de la Commission ont rencontré 2,500 employeurs dans toute la province au cours de l'année. Ces rencontres visaient à conseiller les employeurs en matière de prévention et à prêter main-forte aux comités conjoints de santé et de sécurité.

Hygiène au travail

La section de l'hygiène au travail veille au respect de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, mène des inspections et des enquêtes sur l'hygiène dans le milieu de travail, prélève et analyse certaines matières, fournit des renseignements toxicologiques aux travailleurs et employeurs et s'assure que l'exposition des travailleurs aux produits chimiques, physiques et biologiques soit limitée à un niveau de sécurité acceptable.

L'inspection des lieux de travail pour l'identification et l'évaluation des dangers pour la santé des travailleurs est l'une des activités les plus importantes de cette section. Les analyses sur les dangers potentiels pour la santé des travailleurs qui ont été menées au courant de l'année comprennent des mesures du niveau des poussières, des fibres de plomb et d'amiante, des relevés du niveau du bruit dans différents lieux de travail, des mesures d'exposition aux vapeurs de soudure et d'exposition aux produits chimiques dans les laboratoires. L'acquisition d'équipement nouveau pour le prélèvement et le contrôle ont permis de développer la variété des services techniques offerts par la Commission durant cette année tout en lui permettant de mieux répondre aux demandes croissantes dans le domaine de l'hygiène au travail.

La section a également fournit des renseignements et conseils techniques sur une variété de sujets reliés à l'hygiène au travail aux autres secteurs de la Commission. Mentionnons, entre autre, des conseils sur l'efficacité d'un système de ventilation proposé dans la construction de bateau ainsi que des renseignements sur les dangers potentiels pour la santé dans l'enlèvement de l'isolant de la mousse d'urée formaldéhyde.

La section de l'hygiène au travail a présenté divers ateliers, notamment une journée sur la protection respiratoire personnelle, des ateliers sur les principes de l'hygiène au travail et un séminaire sur l'hygiène en laboratoire industriel.

Annexe statistique

1er avril 1982 au 31 mars 1983

Sécurité au travail

	Inspections	Prescription
Exploitations forestières		
inspections	192	152
inspections de rappel	33	19
Construction		
inspections	2,210	1,150
inspections de rappel	132	27
Cas prioritaires		
inspections	913	720
inspections de rappel	93	30
Inspections d'activités de plongée	10	3
Inspections spéciales	68	32
Nombre total d'inspections et d'inspections de rappel	**3,651**	**2,133**
Enquêtes sur les plaintes	85	75
Enquêtes sur les accidents	83	89
Vérifications de l'intensité du bruit	18	2
Examens de gaz dangereux	20	4
Ordres d'arrêt de travail	33	57
Procès judiciaires	2	0
Nombre d'applications pour l'embauchage des enfants	277	0

Sécurité dans les mines

Nombre total d'inspections	**344**	**Nombre total de cas inhabituels ou dangereux**	**109**
Mines en exploitation	148	Incendies	61
Mines en voie d'aménagement	60	Glissements de rochers	10
Carrières	29	Incidents gaziers	13
Usines métallurgiques	12	Descenderie et appareils de levage	9
Quais de chargement	3	Écoulement de cambouis	0
Usines de traitement du charbon	12	Explosifs - forage	4
Autres	42	Pannes d'électricité	1
Enquêtes	59	Autres	11

Cours de sauvetage minier

Cours de formation	10	Cours de recyclage	108
Nombre de personnes ayant reçu une formation	37	Nombre de membres actifs	80

Cours de formation

Cours élémentaire sur le sauvetage minier	1	Cours de premiers soins	2
Certificat standard	5	Cours de chef d'équipe	2
Cours sur les appareils	0		

Hygiène au travail

Demandes de renseignements techniques	255	Enquêtes approfondies	57
Enquêtes préliminaires	44	Échantillons de laboratoire recueillis	366

Répartition des accidents entre les principales catégories industrielles

Du 1er Avril 1982 au 31 Mars 1983

Secteur	Nombre d'accidents	Pourcentage rajusté du total	Nombre d'employés*	Rapport accident/ employé
Agriculture	117	0.6	7,000	1.7
Secteur forestier	981	4.6	4,000	24.5
Pêche et piégeage	36	0.2	3,000	1.2
Mines, carrières et puits	617	2.9	4,000	15.4
Secteur manufacturier	6,429	29.4	33,000	18.9
Industrie du bâtiment	2,792	13.1	14,000	19.9
Transport, communications et autres services	2,164	10.2	25,000	8.7
Commerce	2,394	11.3	45,000	5.3
Institutions financières et immobilier	56	0.3	9,000	.6
Industries du secteur commercial et services du personnel	4,009	18.9	90,000	4.5
Administration publique	1,845	8.7	21,000	8.8
Industries non classées	359	–	–	–
	21,619	**100.0**	**255,000**	**8.5**

* *Renseignements tirés du Rapport sur la population active de Statistique Canada*

État des revenus, des dépenses et du surplus

pour l'année terminée le 31 mars 1983

		1983	1982
Revenus	Province du Nouveau-Brunswick	$1,052,000	$ 917,221
	Commission des accidents du travail	1,052,000	917,221
	Intérêts	102,099	118,499
	Divers	21,695	11,699
		2,227,794	**1,964,640**
Dépenses	Traitements et avantages sociaux	1,276,224	1,047,244
	Services professionnels	175,064	44,653
	Autres services	155,968	74,434
	Locations	136,430	119,676
	Déplacements	163,724	144,195
	Abonnements, matériels d'enseignement et de formation	7,100	16,137
	Papeteries, fournitures de bureau et autres	21,360	27,599
	Automobiles, ameublement et matériel de bureau	82,681	122,823
	Chauffage	2,558	3,042
		2,021,109	**1,599,803**
	Excédent des revenus sur les dépenses pendant l'année	206,685	364,837
	Surplus, au début de l'année	613,074	248,237
	Surplus, à la fin de l'année	**$ 819,759**	**$ 613,074**

Bilan

le 31 mars 1983

Actif		1983	1982
Actif à court terme	Encaisse et dépôts à terme	$768,815	$699,171
	Comptes à recevoir	51,457	9,404
		$820,272	**$708,575**
Passif et Surplus			
Passif à court terme	Comptes à payer	$ 513	$ 95,501
Surplus		819,759	613,074
		$820,272	**$708,575**

Approuvé par la Commission

membre

membre

Rapport du vérificateur

Au président et aux membres
de la Commission de l'hygiène et de la
sécurité au travail du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1983 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et du surplus de l'année terminée à cette date. Ma vérification à été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'année terminée à cette date selon les pratiques comptables indiquées dans la Note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

J.S. Astle, c.a.
Le vérificateur général,

Fredericton, (N.-B.)
le 22 septembre 1983

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 1983

1. Résumé des pratiques comptables importantes

La Loi sur la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, adoptée le 1er septembre 1980, a donné lieu à la mise sur pied de la Commission. Les articles 6 à 8 de cette loi précisent les fonctions et les pouvoirs de la Commission.

En vertu des dispositions de la loi, la Commission reçoit chaque année à partir du Fonds consolidé, un versement égal au montant que doit verser la Commission des accidents du travail afin de permettre à la Commission de s'acquitter de ses responsabilités. Le montant versé par la Commission des accidents du travail est équivalent à la plus élevée des sommes représentant quatre pour cent de l'évaluation estimative de la Commission des accidents du travail pour l'année civile précédente, ou quatre pour cent de l'évaluation actuelle rectifiée de la Commission des accidents du travail pour l'année civile précédente.

Voici un résumé des pratiques comptables importantes utilisées dans la préparation de ces états financiers:

(a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont présentés selon le système de comptabilité d'exercice. Donc les revenus et dépenses sont affectés à l'année où ils ont été gagnés ou engagés, quelle que soit la date du transfert des fonds relatifs à ces opérations.

(b) Immobilisations

Les achats d'automobiles, ameublement et matériel de bureau par la Commission sont imputés au compte des dépenses dans l'année où la dépense a lieu.